TORNATA DELLA SERA DEL 27 MARZO 1849

PRESIDENZA DELL'AVV. BUNICO VICE-PRESIDENTE.

SOMMARIO. *Verificazione di poteri — Giuramento dei deputati Bronzini-Zapelloni, Sola, Bertolini, Bayno, Menabrea e Fer — Lettera del generale Ramorino — Comunicazione del ministro dell'interno dei patti dell'armistizio — Parole in proposito dei deputati Lanza, Iosti, Ferracciu e Mellana, ed osservazioni del Ministero — Dei mezzi per ripigliare le ostilità — Parole dei deputati Bargnani, Sineo, Iosti e Pareto — Proposte dei deputati Lanza, Ravina e Iosti — Discussione sulla legalità dell'atto d'abdicazione del Re Carlo Alberto — Ordine del giorno del deputato Ceppi — Proposta del medesimo — Interpellanza del deputato Tecchio sull'osservanza delle leggi d'unione, e risposta del presidente del Consiglio — Formazione della deputazione incaricata di esprimere al Re il pensiero della Camera.*

La seduta è aperta alle ore 8 e 3/4.

IL PRESIDENTE. L'ordine del giorno porta in primo la continuazione della relazione delle elezioni. Invito pertanto i relatori a recarsi alla tribuna.

VERIFICAZIONE DI POTERI.

BERRUTI, *relatore.* Propongo all'approvazione della Camera le elezioni:

Dell'avvocato Bronzini-Zapelloni a deputato del collegio di Pontestura;

Dell'avvocato Bertolini a deputato del collegio di Varzi;

Del cavaliere Luigi Menabrea a deputato del collegio di San Giovanni di Moriana;

Del dottore Alessandro Borella a deputato del VI collegio di Torino;

Del capitano Adolfo Parodi a deputato del collegio di Rivarolo.

(La Camera approva.)

GIURAMENTO DEI DEPUTATI BRONZINI-ZAPELLONI, SOLA, BERTOLINI, BAYNO E MENABREA.

(I deputati Bronzini-Zapelloni, Sola, Bertolini, Bayno e Menabrea prestano giuramento.)

LETTERA DEL GENERALE RAMORINO.

IL PRESIDENTE. Annunzio alla Camera che è giunta all'ufficio della Presidenza una lettera scritta dal deputato generale Ramorino, datata da Borgomanero il 25 dello stante mese, di cui sarà data lettura alla Camera.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Appelé par ordre du Roi au quartier général, je laissais ma division le 21 au soir, et joignis le quartier général a Novare dans la nuit du 22 au 23. Dès que j'ai connu la cause qui avait provoqué le retrait momentané de mon commandement, je me hâtais d'écrire à S. M. pour demander qu'une enquête fût faite sur ma conduite. Dès le matin même du 23, S. M. me fit écrire qu'elle acceptait ma proposition pour la formation d'une Commission d'examen appelée à prononcer sur les griefs articulés.

« J'allais adresser une nouvelle lettre au commandant général, pour demander à être autorisé à me rendre à Turin près du Ministère pour subir l'examen de la Commission, lorsque la bataille commença et ne finit qu'à six heures du soir, par la retraite de nos troupes, dont une partie se dirigea sur Oleggio. Faute de moyens de transport, ayant laissé mes chevaux à ma division, je me rendis à pied jusqu'à Oleggio, et par une pluie battante.

« Comme le 24 une partie des troupes se dirigeait sur Arona, je crus à propos, pour profiter des moyens de transport (que plus tard je n'aurais pu me procurer), de me rendre de suite à Arona, où j'arrivai à huit heures du matin, accompagné de mon aide de camp et d'un officier supérieur. Deux heures après notre arrivée et au moment où nous allions nous reposer, une partie de la garde nationale fit une irruption dans la salle où nous étions, et sur le bon plaisir du capitaine qui la commandait, on nous mit en état de séquestration, on s'empara de vive force de nos armes, on nous entoura de factionnaires, enfin elle se livra à notre égard à toutes les vexations les plus révoltantes.

« Cette garde nationale créée pour faire respecter la Constitution, l'a violée d'une manière la plus arbitraire. Elle a été jusqu'à vouloir s'emparer de mes papiers et de misérables effets que nous avions avec nous.

« Non contente de ces insultes incessantes, elle a été ameuter le peuple contre nous. Je vous donne ces détails, monsieur le président, pour que le ministre de l'intérieur rappelle à messieurs les officiers de la garde nationale d'Arona, que leur mission est de faire respecter la liberté individuelle, et que sous aucun prétexte on ne doit la violer.

« Je passe au but principal de ma lettre, monsieur le président: c'est de vous rassurer et de vouloir bien rassurer mes collègues sur les imputations par trop gratuites que l'on s'est empressé de porter sur ma conduite. Non-seulement j'ai rempli tous mes devoirs, mais je défie que l'on puisse me reprocher le moindre manquement, la moindre négligence à exécuter